

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 23 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 23 mai à 20 heures, les membres du Conseil municipal légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel JAEGER, Maire

Etaient présents : Valérie GUILLOUX, Benoît VANDERMERSCH, Anne JAEGER, Martine MACE, Sophie PIEDOUE, Thomas MONGODIN, Sophie-Elodie D'HOINE, Rémy RIVOAL

Procuration : Eva VADCARD à Marcel JAEGER

Secrétaire de séance : Valérie GUILLOUX

**- COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS :**

La commission « Infrastructures et voiries » prépare le marquage au sol des arrêts obligatoires place de la Mare.

La commission « Culture » va organiser un prix ; nous sommes en attente du compte rendu.

**N° 2022/05/01 : CONVENTION FREDON :**

Au vu de l'arrêté préfectoral de lutte contre le frelon asiatique dans le Calvados en date du 07 février 2022

Sous réserve de la participation de la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande au plan de lutte collective contre le frelon asiatique - volet animation

Au vu de la convention fournie par la FREDON de Basse Normandie,

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation de la commune de Cintheaux, l'engageant dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados en 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette convention.

Pour rappel, il faut constater la présence de 15 frelons habitant dans un nid pour obtenir une intervention. Valérie GUILLOUX, première adjointe, est la référente locale.

**N° 2022/05/02 : DECISION MODIFICATIVE :**

A la demande de la Trésorerie de Falaise, afin que le compte administratif et le compte de gestion aient des prévisions très proches de la réalisation effective, il est nécessaire de modifier des imputations budgétaires sur le budget primitif 2022.

Le Conseil municipal décide, après délibération, de modifier les imputations suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

C/042 : - 417 522.52 €

C/678 : + 417 522.52 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**N° 2022/05/03 : ADHESION DE LA CC BAYEUX INTERCOM AU SDEC ENERGIE :**

Après délibération, le Conseil municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**N° 2022/05/04 : ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2022/02/04 DU 28 FEVRIER 2022 (DESIGNATION DELEGUEE SUPPLEANTE AU SMICTOM DE LA BRUYERE) :**

Monsieur le Maire présente le courrier de la Préfecture concernant la délibération n° 2022/02/04 du 28 février 2022 qui désigne la nouvelle déléguée suppléante du Smictom de la Bruyère suite à la démission d'Audrey Martin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au retrait de la délibération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**N° 2022/05/05 : DEVIS COUVREUR : REFECTION EN URGENCE DE LA TOITURE (TRAVAUX DE MAINTENANCE DE L'EGLISE)**

Monsieur Le Maire présente trois devis du couvreur « LC Couverture » pour la réfection de la toiture de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide, les trois devis pour un montant total de 1 946.30€.  
La proposition est adoptée à l'unanimité.

**- NOMS DE RUES DE LA COMMUNE**

Suite à un courrier de La Poste relatif aux noms des rues et à la facilitation du repérage des destinataires pour la distribution du courrier, en application de la loi D3S « sur la dénomination et numérotation des communes, il est rappelé l'importance des noms de rues, des noms et des numéros sur les boîtes aux lettres.

Le Conseil municipal va en informer les habitants. Après discussion et par un vote majoritaire, il décide de ne pas apporter de modification aux noms des rues de la commune. Il engage les démarches pour la réfection de tous les panneaux indicateurs. Il va demander des devis pour installer sur la place de la Mare un plan de la commune avec tous les noms de rues. Valérie GUILLOUX, première adjointe, va suivre ces questions.

**- ORGANISATIONS DES ELECTIONS LEGISLATIVES**

Les élus se sont répartis pour les deux bureaux de votes des 12 et 19 juin 2022. Il est fait appel aux autres habitants pour les compléter.

**- QUESTIONS DIVERSES**

. Il est prévu l'achat et l'installation d'une palissade pour isoler la zone de déchets dans le cimetière où, déjà, une grande poubelle a été mise.

. Une solution va être recherchée pour le vidage régulier des poubelles installées par la commune. Parmi les pistes évoquées, une prestation de service demandée à une commune proche ou au TEF.

. Une séance organisée par le CLIC (Centre local d'information et de coordination pour les personnes âgées) de Falaise aura lieu les 21 et 22 juin 2022, à partir de 14 h, dans la salle des fêtes de Cintheaux. Le thème : « Les premiers gestes qui sauvent ». Cette formation est gratuite, mais l'inscription obligatoire auprès du CLIC de Falaise (affiche sur la porte de la mairie).

. L'arrêté préfectoral « Vigilance sécheresse » du 20 mai 2022 est diffusé et le PLUI a été affiché.

. Il est rappelé que la commune a un site internet : <https://cintheaux-cingal.suisse-normande.com>  
Pour y accéder facilement, il faut taper « Cintheaux » et « mairie ».

Vu par le Maire de la commune de Cintheaux pour être affiché le 31 Mai 2022 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Cintheaux, le 31 Mai 2022  
Le Maire  
Marcel JAEGER

